

(A.)

NIAGARA, 6 novembre 1886.

MONSIEUR.—En qualité d'instructeur de tir au camp de Niagara—1886—j'ai l'honneur de faire le rapport suivant :—

1° Le tir s'est fait sous ma direction personnelle, et en somme, a été satisfaisant, eu égard au temps qui n'a pas du tout été favorable à la pratique, vu qu'il a presque toujours venté très fort.

2° J'ai trouvé un grand nombre de carabines en très mauvais état, particulièrement celles des bataillons qui avaient fourni des hommes pour la campagne du Nord-Ouest ; il y en a dont le canon est presque entièrement criblé de trous, ce qui fait qu'il est absolument impossible de tirer juste avec ces armes.

3° Les marqueurs se sont acquittés de leurs fonctions d'une manière fort satisfaisante, et il ne leur est arrivé que deux accidents très peu graves du reste.

4° Ainsi qu'on le verra par les rapports du tir, le nombre de points n'est pas élevé ; mais si l'on tient compte du fait qu'un grand nombre des hommes étaient des recrues qui n'avaient encore jamais tiré un coup de fusil, la moyenne en est très passable.

COLIN C. MILLOY, lieutenant, 19e bataillon,
Instructeur de tir.

Au lieutenant-colonel OTTER, A.A.G.,
District militaire n° 2.

(B.)

AMBULANCE DU FORT NEUF,
TORONTO, 20 septembre 1886.

MONSIEUR.—En ma qualité de principal officier de santé du camp de Niagara, depuis le 6 jusqu'au 18 septembre, j'ai l'honneur de faire le rapport qui suit :—

Un emplacement favorable ayant été choisi j'établis une ambulance de brigade à laquelle tout homme devenu incapable de faire le service fut envoyé et soigné par le chirurgien de son propre corps, sous ma propre surveillance générale. La caisse de pharmacie fournie pour l'usage de tout le camp fut gardée à l'ambulance, sous les soins de l'infirmier-major, qui remplit toutes les prescriptions, tant pour les hommes retenus à l'ambulance que pour ceux dont les indispositions n'étaient pas assez graves pour les empêcher de faire leur service.

De cette manière, tout en retirant l'avantage d'une ambulance de brigade chaque chirurgien a gardé le contrôle médical sur les hommes de son propre corps, et chaque malade a pu se faire soigner par le même officier de santé du commencement à la fin de sa maladie. Cet arrangement vaut beaucoup mieux que l'ancien système d'ambulance régimentaire, en ce que les malades échappent au bruit et au tumulte du camp ; et puis une caisse de pharmacie et d'appareils suffit pour la brigade, et cela permet de réduire considérablement le nombre des infirmiers. De plus, le principal officier de santé s'aperçoit ainsi plus facilement et plus vite de tout manque d'attention pour les malades de la part des chirurgiens de régiment.

En dépit de l'avancement de la saison et de beaucoup de temps pluvieux, la santé des hommes a été excellente au camp. Il a été admis à l'ambulance 30 hommes qui souffraient des maladies suivantes, savoir :—

1 de débilité.	4 de bronchite aiguë.
1 de fièvre typhoïde.	1 d'hémorroïdes.
8 de diarrhée et de colique.	7 de blessures, y compris entorses, contusions et mal aux pieds.
1 de rhumatisme.	
1 d'une hernie.	1 de conjonctivite.
1 d'épilepsie.	1 de malaria.
3 de maladies véreuses.	

Je désire attirer particulièrement votre attention sur l'insuffisance des médicaments et des instruments de chirurgie et appareils fournis aux troupes. La caisse de pharmacie contenait une petite quantité de beaucoup de drogues très utiles, mais